



C'est l'heure du bilan pour notre SCoT !

L'analyse des résultats de l'application du SCoT des Territoires de l'Aube est en cours, conformément à ce que prévoit le code de l'urbanisme. Présentée lors du prochain Comité syndical le 2 février 2026, elle permettra aux délégués du syndicat DEPART de disposer d'un bilan à la fois quantitatif et qualitatif, six années après son approbation le 10 février 2020.

Le travail d'évaluation porte sur les **quatre grandes thématiques** prévues par les textes, **déclinées selon les axes forts du SCoT susceptibles d'avoir une portée significative en terme de mise en œuvre**.

Outre la mise en compatibilité des documents d'urbanisme, le bilan s'attache à évaluer les actions mises en place par le syndicat en termes de sensibilisation et d'accompagnement des collectivités, ou de démarches et partenariats participant à l'appropriation du document. Les premiers résultats des analyses sont plus qu'encourageants sur l'efficacité des actions mises en œuvre.

ENVIRONNEMENT

MAITRISE DE LA CONSOMMATION
D'ESPACE ET RÉDUCTION DU RYTHME
DE L'ARTIFICIALISATION DES SOLS

TRANSPORTS ET
DÉPLACEMENTS

IMPLANTATIONS
COMMERCIALES

Prévention des inondations, un nouveau programme en perspective



A l'heure de la réalisation du bilan du Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) de Troyes et du bassin de la Seine supérieure, la réflexion est engagée sur un prochain programme pour la période 2027-2032. Ce nouveau PAPI, étendu sur la partie aval vers le Nogentais et sur le bassin de l'Aube, a pour ambition d'intégrer de nouvelles thématiques comme l'aléa ruissellement.



Visite des travaux de rénovation du barrage de la Morge par Seine Grands Lacs lors du COPIL PAPI du 5 novembre 2025 (vidange exceptionnelle du lac d'Orient)

Le syndicat DEPART, maître d'ouvrage de deux fiches-actions, poursuit sa mission de veille à l'intégration du risque dans les documents d'urbanisme, selon une approche plurielle : évitement de l'urbanisation dans les zones à risque de débordement, encadrement de la constructibilité et limitation de l'imperméabilisation des sols, préservation des zones d'expansion de crues, prise en compte des phénomènes de remontées de nappe, limitation de l'aléa ruissellement en préservant les structures végétales à même de constituer des zones tampons, etc.

M. le Président Jean-Pierre ABEL a présenté le bilan des actions du syndicat au titre de l'année 2025 lors du Comité de pilotage animé par Seine Grands Lacs le 5 novembre dernier.



L'urbanisme favorable à la santé, et si on en parlait ?

L'équipe du syndicat DEPART a participé, le 27 novembre 2025, à un séminaire organisé à Tomblaine sur le sujet de la santé et de l'aménagement du territoire, organisé conjointement par le réseau régional des agences d'urbanisme et l'InterSCoT Grand Est.

Elus de collectivités, urbanistes, professionnels de la santé, cette journée a rassemblé 150 personnes d'horizons variés pour croiser les regards. Après avoir dressé un portrait de la fragilité sanitaire de notre région, les différents intervenants ont mis en avant **l'influence des politiques d'urbanisme sur les déterminants de santé**.

Les **leviers pouvant être actionnés** ont ainsi été illustrés par plusieurs retours d'expériences et échanges en ateliers : politique de mobilité en faveur des circulations douces, requalification d'espaces publics, désimperméabilisation de cours d'école, développement des circuits courts pour une alimentation locale de qualité, etc...

Au-delà des orientations figurant dans nos SCoT et PLU(i), les échanges ont mis en avant l'intérêt des **liens et passerelles à construire** entre planification et Contrats Locaux de Santé ou Projets Alimentaires Territoriaux.



Retour sur le séminaire santé et aménagement du territoire,
source : site internet Aguram

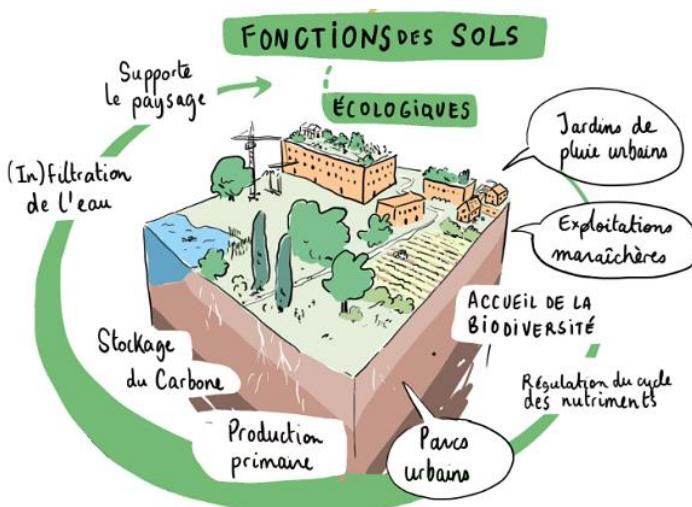
Les sols, porte d'entrée de nouveaux modèles d'aménagement



Le 30 septembre dernier, la Fédération nationale des SCoT en partenariat avec le CNFPT organisait une journée de formation sur **le traitement des sols dans les SCoT**.

La fonctionnalité des sols constitue aujourd'hui un nouvel enjeu à prendre en compte dans les réflexions d'aménagement, au-delà des problématiques de pollution ou de consommation d'espace. La préservation des continuités écologiques de la trame verte et bleue, la renaturation d'espaces artificialisés, la restauration de zones humides... peuvent contribuer à **améliorer la qualité et la santé de nos sols**.

Le développement des outils de caractérisation des sols selon une approche multifonctionnelle (potentiel agronomique, régulation du cycle de l'eau grâce à la capacité d'infiltration, stockage du carbone, support de biodiversité...) plaide en faveur d'une prise en compte renforcée des sols dans nos politiques d'aménagement. Cette connaissance peut par exemple servir d'appui pour identifier les **zones préférentielles à renaturer**.



Source : Cerema